



Médecine du travail non effectuée

Par **fat1805**, le **08/03/2016** à **15:37**

Bonjour,

Je travaille depuis 2ans et 1mois chez mon employeur et depuis 1an il exerce des pressions pour me faire démissionner. Il a même essayé de me convoquer pour un entretien préalable en ddehors des temps légaux pour pouvoir me llicencier. Il ne m'a jamais fait passer de visite médicale d'embauche à ce jour. Pourriez-vous me dire en cas de licenciement si je dois aller aux prud'hommes ce à quoi je peux prétendre en tant que dommages et intérêts. Merci.

Par **P.M.**, le **08/03/2016** à **17:50**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous appelez les temps légaux pour pouvoir vous licencier...
Si vous deviez passer une visite d'embauche et que l'employeur ne vous y a jamais convoqué, cela vous a causé nécessairement un préjudice, mais cela ne devrait pas aller très loin...
Il n'est pas possible de vous dire si vous devez engager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes sans savoir si vous avez les éléments pour contester un licenciement qui n'est même pas encore prononcé...

Par **fat1805**, le **09/03/2016** à **21:16**

Il m'a envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception pour me convoquer le vendredi j'ai été avisée par le facteur le mercredi.

Par **P.M.**, le **09/03/2016** à **21:36**

Tout dépend la date de l'entretien préalable mais l'employeur n'est pas responsable des retards du courrier et il pouvait reprendre la procédure...
De toute façon, cela n'aurait constitué qu'un vice de procédure s'il avait prononcé le licenciement...